

LES CONGES PAYES

INFO

Cfdt
des choix, des actes

Droit aux congés payés :

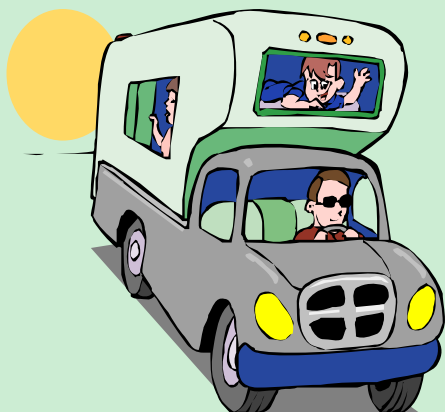
- ☞ Pour une année complète de travail, vous avez droit à 5 semaines de congés payés. A CASINO, il s'agit de 5 semaines de 6 jours ouvrables, à prendre en semaines complètes.
- ☞ Les congés sont acquis au cours d'une période légale qui commence le 1^{er} juin et qui se termine le 31 mai de l'année suivante.
- ☞ Plus les congés d'ancienneté :
 - ⇒ 1 jour pour 10 ans,
 - ⇒ 2 jours pour 15 ans,
 - ⇒ 3 jours pour 20 ans.
- ☞ Pour les salariés qui n'ont pas travaillé une année complète, on compte 2.5 jours par mois de travail.

Ces jours apparaissent sur votre fiche de paie de juin reçue le 10 juillet.

- ☞ Les jours d'absence pour maladie ou cure thermale ne réduisent pas les jours de congés dans la limite de :
 - ⇒ 1 mois pour les salariés ayant moins de 2 ans d'ancienneté,
 - ⇒ 2 mois pour les salariés ayant plus de 2 ans d'ancienneté,
 - ⇒ 1 an pour accident de travail ou maladie professionnelle.
- ☞ Les jours de congés hors période se rajoutent, si vous y avez droit, sur la fiche de paie du 10 décembre.

Vous pouvez y prétendre si vous avez pris plus de 8 jours de congés en hors période (du 1^{er} mai au 31 octobre) :

- ⇒ pour 9 jours hors période : 1 jour de plus,
- ⇒ pour 12 jours hors période : 2 jours de plus.
- ☞ En cas d'absence au mois de mai, vous pouvez reporter 8 jours sur la période suivante.
- ☞ A partir du 1^{er} juin 2008, vous pouvez placer des jours de congés non pris dans un Compte Epargne Temps (CET) dans la limite de 10 par an (5^{ème} semaine, jours ancienneté ou jours de fractionnement). C'est vous qui choisissez, on ne peut pas vous l'imposer.



⚡ *Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre des congés par anticipation (dans la limite des jours acquis), mais l'employeur ne peut pas vous l'imposer.*